

tion de districts d'irrigation. Aujourd'hui, tout le service de l'eau, y compris les réservoirs, les canaux et les fossés, dans certaines localités, est administré et possédé par les propriétaires fonciers. Mais, à la suite du développement de ce service, les frais de la reconstruction de certains bâtiments qui s'étaient détériorés et leur entretien, et les tarifs de l'eau furent élevés de 4 à 5 dollars environ à 8 et 10 dollars, et comme l'eau est indispensable à la terre dans les districts d'irrigation, et qu'elle est considérée comme une charge directe sur la propriété, ce système eut donc un effet déterminé sur le prix des terrains fruitiers. En 1921, il y eut une autre abondante récolte, mais qui ne fut guère rémunératrice. L'enthousiasme de 1919 commençait déjà à se refroidir, et, en 1922, les prix des fruits baissèrent d'une manière alarmante; le marché fut désorienté; la valeur des vergers s'en ressentit terriblement et celle des terres de culture mixte devint très inférieure de ce qu'avaient été la plupart d'entre elles lorsqu'elles furent achetées.

Au sujet de ce que pensent les vétérans-colons de l'état de choses dans cette région, je porterai à la connaissance du comité une résolution qui a été adoptée par ceux qui sont établis dans le centre de la vallée d'Okanagan. La lettre qui accompagnait la résolution contient un paragraphe que je désire vous lire:

S'il est exact que le major Barnett a dit dans ses récents discours que les propriétés abandonnées par les soldats seront données aux nouveaux immigrants à des prix correspondant à leur valeur actuelle, et si c'est bien la politique du Gouvernement, alors le besoin d'une réduction relative aux emprunts primitifs des soldats devient impérieux, si l'immigrant ne doit pas être mieux traité que les soldats-colons.

Cela montre dans quel état d'esprit sont les anciens combattants qui ont adopté cette résolution, à une assemblée tenue le 10 mars, par les soldats-colons du district d'Okanagan dans la Colombie-Anglaise. Après avoir parlé de l'inflation de la valeur et la dépréciation du matériel, de l'outillage et des terres des vétérans jusqu'à concurrence de 50 p. 100, et même davantage, ainsi que des immigrants anglais aidés par le Gouvernement, la résolution continue:

Par conséquent, qu'il soit résolu que cette assemblée représentant les districts de Kelowna, Kelowna-Est, Ruthland, Glenmore, Ellison et Mission, désire, par cette résolution, demander au très honorable Mackenzie King et au Parlement du Canada, de décerner une loi qui assurera la réduction du prix des terres des soldats-colons d'au moins 50 p. 100 de leur prix d'achat.

Et je suis heureux de constater que le paragraphe suivant a été incorporé dans cette résolution:

Il est résolu de plus, que cette assemblée désire témoigner sa reconnaissance à monsieur le colonel Johns-

ton, surintendant de la commission de l'établissement des soldats pour le district de Vernon, ainsi qu'au reste du personnel, pour les égards avec lesquels on a traité les soldats-colons au cours de la période difficile qu'ils ont traversée.

Je suis heureux de cette manifestation reconnaissante de la part des anciens soldats, car, je le répète, je parle en connaissance de cause de la situation dans le district de Yale. Or, l'impression qui m'est restée, au cours des dernières années, c'est que les fonctionnaires de la commission ont fait tout ce qu'il était humainement possible de tenter pour mener à bonne fin l'application de la loi de l'établissement du soldat et pour seconder les efforts des soldats-colons.

Or, si l'on émet cette idée absolument nouvelle, savoir qu'il y a lieu de réduire de moitié le prix d'achat des terres c'est, si je ne me trompe, parce que le soldat-colon n'a pas une idée claire de ce que signifie une nouvelle estimation des terres. Examinons la situation pour un instant en ce qui regarde les terres de la zone fruitière. Si vous voulez établir et entretenir un verger, il faut exécuter des travaux qui ne rapportent pas de bénéfices immédiats. Un bon moyen d'améliorer le sol d'un verger, c'est de l'ensemencer et d'enterrer la moisson au lieu de la récolter. Le propriétaire ne retire aucun bénéfices pécuniaires cette année-là ni en aucun temps de cette opération, sauf les excellents effets que l'accroissement de l'humus du sol exerce sur la quantité et la qualité des fruits. Et les mêmes remarques s'appliquent jusqu'à un certain point pour ce qui est des opérations de l'émondage, de l'arrosage et de l'élagage; ce sont là autant de travaux qui doivent être exécutés si l'on veut entretenir un verger et le mettre en état de produire de beaux fruits au bout de quelques années. Or, le soldat-colon doit se dire à l'heure actuelle: Si l'on fait une nouvelle estimation de ma terre, il peut très bien se faire que le verger que j'ai créé ait bien plus de valeur qu'à l'époque où je l'ai acquis. Et cependant, le marché fut conclu à une époque où la valeur des terres était exagérée; le soldat-colon supporte donc de ce fait et supportera toujours un fardeau injuste tant qu'il sera obligé de verser à la commission des sommes en acquit des prix d'achat original qui est trop élevé. Je suis donc d'avis que, si le ministre donnait publiquement l'assurance, que l'on tiendra compte de toutes ces circonstances et qu'une enquête approfondie sera faite relativement aux sommes versées par le soldat-colon et la valeur réelle de la terre qu'il a acquise, les vétérans de la circonscription de Yale au moins comprendraient bien mieux la situation. En ce qui regarde les détails de la résolution sur laquelle le projet de loi sera fondé, j'incline à croire,—